

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 10 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SEIZE JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à M. Pierre COMBES
Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Excusés : M. Thierry TATONI - M. Yves RINCK - M. Patrick CATHENOZ

Absents : M. Daniel MOUTARD - Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

**2025 - 07- 73 / AFFAIRES FONCIERES
TERRASSES DE SALERAND : AVENANT n°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE NYONS
/ DROME AMENAGEMENT HABITAT / EPORA**

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

Le projet urbain de Salerand localisé en entrée de ville ouest prévoit la réalisation d'une zone résidentielle de 250 logements sur un foncier de près de 9 hectares.

Quatre phases d'aménagement sont prévues sur une quinzaine d'années.

La vocation de cette opération est de proposer un renouveau de l'offre de logements en accession comme à la location pour les ménages locaux et les actifs. De plus, 15% des logements seront des locatifs à vocation sociale.

Le 4 mars 2022, une convention opérationnelle a été signée entre les 3 partenaires afin de déterminer les modalités de la coopération publique dans le cadre de la réalisation du projet urbain.

Les missions de chacun ont ainsi été définies sur les différentes étapes.

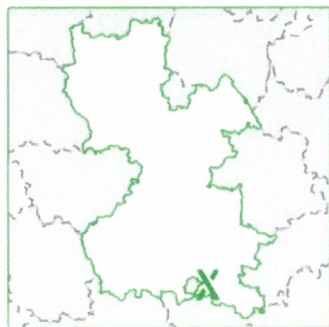
Le dossier de déclaration d'utilité publique est en cours de finalisation et sera déposé prochainement en Préfecture, afin de poursuivre la procédure et pouvoir lancer l'expropriation. L'EPORA assure le pilotage de cette phase et sera l'autorité expropriante. Le foncier acquis sera ensuite cédé à DAH.

Suite aux derniers échanges avec les services de l'Etat, il a été demandé que le périmètre du projet de DUP soit très légèrement élargi en vue d'intégrer une parcelle (AL 337) destiné à recevoir l'aménagement d'un cheminement piéton.

La présente délibération a pour objet de valider l'avenant n°1 dont l'objet est la modification du périmètre de la convention.

Le périmètre ainsi modifié annule et remplace celui validé dans la convention d'origine.

L'ensemble des autres clauses de la convention restent inchangées.



© EPORA Reproduction et diffusion interdites
Tous droits réservés. Toute réimpression ou
diffusion sans autorisation écrite de
Nyons - EPORA, EURL

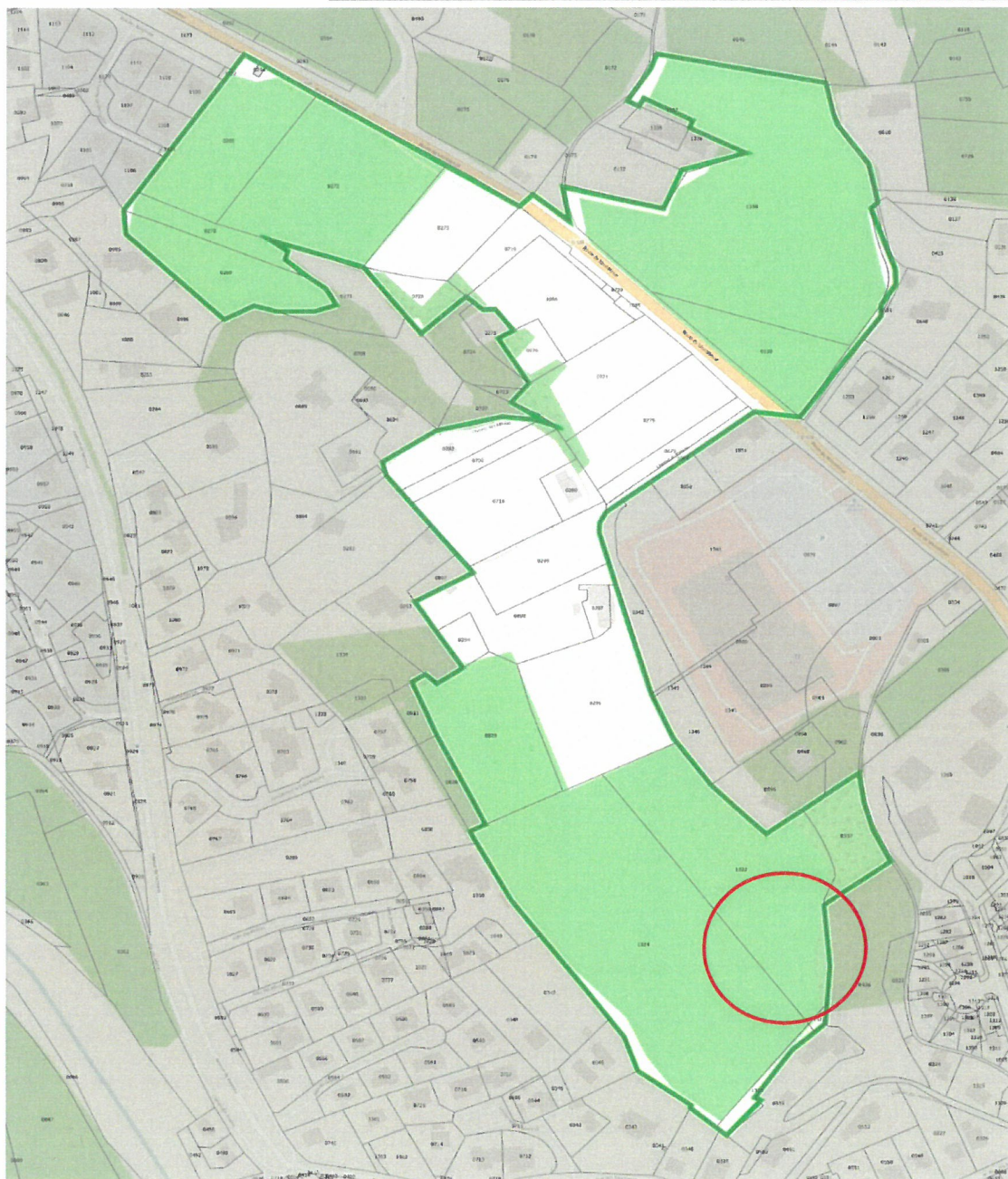
 Périmètre de convention

EPORA Établissement public foncier
Au cœur de la région
Auvergne - Rhône - Alpes

Périmètre de l'opération 26D010 **Avenant 1**
Nyons : Les Terrasses de Salerand

EPORA Établissement public foncier
Au cœur de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Avenant à l'opération 26D010
Avenant 1



© EPORA Reproduction et diffusion interdites

0 30 60 m

N
Échelle : 1:2 500

Perimètre de la convention Cadastre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle tripartite.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance

Pierre COMBES
Maire de NYONS



R